

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 01 MARS 2024

N° 24-00206 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2024-0146/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 07/02/2024 d'un concours professionnel pour le recrutement de **cinq (05) Contrôleurs d'Etat**, sans formation, pour le compte de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), **session de 2024**, selon les profils ci-après :

N°	Profils	Spécialité	Nombre de postes à pourvoir
1	Expert foncier	foncières, cadastrales et domaniales	02
2	Magistrat		01
3	Ingénieur de Conception en génie civil		01
4	Ingénieur de Conception en génie logiciel		01
Total			05

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours :

- les fonctionnaires d'Etat de la catégorie A échelle 1, âgés de quarante-sept (47) ans et justifiant d'au moins dix (10) ans de service effectif dans les profils cités ci-dessus au 31 décembre 2024 ;
- les Assistants de vérification et les Enquêteurs ayant au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans leurs emplois au 31 décembre 2024.

Peuvent aussi prendre part :

- Pour le profil Expert foncier, tout fonctionnaire d'Etat, justifiant d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine.
- Pour le profil de Magistrat, justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine.

- Pour le profil d'Ingénieur de Conception en génie civil, justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine.
- Pour le profil d'Ingénieur de Conception en génie logiciel, justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne, à l'adresse <https://www.econcours-pro.gov.bf> du 04 mars 2024 à 00h 00mn au 13 mars 2024 à 23h 59mn.

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont déclarés admissibles par ordre alphabétique après les épreuves écrites. Ils subiront en outre des épreuves orales et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à la Direction des Ressources Humaines de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC).

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi, son grade et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Responsable chargé des Ressources Humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de reclassement ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- un état de service délivré par le supérieur hiérarchique du candidat indiquant que celui-ci remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'administration des épreuves se fera électroniquement sur une plateforme informatique ou sur table en cas de nécessité.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou de Passeport ne sont pas acceptées.

Les épreuves consistent en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total des points est éliminatoire.

L'épreuve de spécialité est fonction des profils.

L'épreuve orale est un entretien avec un jury.

L'épreuve écrite compte pour 85% et l'épreuve orale pour 15%.

Les date, lieux et chronogramme d'administration des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 6 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général




Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon